



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°21-13

Relatif au budget 2022

Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique, responsable du dicastère des finances

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 8 novembre 2021.

1. Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art.93a),
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.5 & 6).

La Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2022.

Le résultat final du budget 2022 présente un excédent de dépenses de CHF 58'216.50 après amortissements, attributions et prélèvements aux réserves.

Le tableau ci-dessous détaille le résultat et détermine la marge d'autofinancement :

Comptes de fonctionnement:	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Résultat	- 58 216.50 CHF	- 123 987.95 CHF	119 830.27 CHF
Amortissements	147 442.00 CHF	147 206.00 CHF	144 769.11 CHF
Pertes sur débiteurs	- 3 500.00 CHF	- 3 000.00 CHF	- 2 053.00 CHF
Attributions aux réserves	9 480.00 CHF	29 776.00 CHF	141 183.77 CHF
Prélèvements aux réserves	- 10 000.00 CHF	- 10 000.00 CHF	- 296 950.05 CHF
Marge d'autofinancement:	85 205.50 CHF	39 994.05 CHF	106 780.10 CHF

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le Canton et les partenaires intercommunaux pour les services sociaux, sécuritaires et scolaires.

La Municipalité a mis en application l'arrêté d'imposition accepté par le Conseil Communal dans sa séance du 14 octobre 2021. Elle s'est appuyée sur les boulements mensuels provisoires 2021 établis par l'Administration cantonale.

2. Précisions & commentaires de la Municipalité

3.

1 ADMINISTRATION GENERALE

11 Administration

300 Personnel de la voirie : Depuis le 1er septembre 2021 le service de la voirie a été remodelé sur un effectif de trois personnes soit :

- 1 poste à 100%,
- 1 poste à 80 %,
- 1 poste à 50 %.

La conciergerie des bâtiments communaux a été annexée au cahier des charges.

La responsabilité des différents travaux par dicastères a été divisée en trois secteurs attribués à chacun des employés :

- 1 Eaux — Egouts & Epuration — Terrains — Pâturages — Tourisme
- 2 Routes — Véhicules & machines — Gestion des déchets & déchetterie
- 3 Bâtiments communaux — Eglises - Cimetière

Le montant total des salaires bruts CHF 169'130.- est réparti par dicastère sur la base des relevés horaires des années précédentes. Toutes les charges sociales sont quant à elles comptabilisées dans l'administration générale (11.303/11.304/11.305).

311 Le bureau de l'administration communale sera transformé en réunissant les deux espaces actuels afin de créer un lieu de travail plus adapté et lumineux. Dans ce cadre, l'achat et la pose de nouveaux rangements ont été devisés à CHF 8'000.--.

Il est prévu également d'acheter de nouvelles chaises pour la salle de Municipalité.

311.1 Le contrat du photocopieur a été revu avec le changement de machine. Le prix de la location (y.c. maintenance et dépannage) est de CHF 230.- par mois. Ce tarif inclut également 3'000 copies mensuelles. En revanche, les cartouches d'encre (Toner) sont à la charge de l'utilisateur.

351.1 La participation communale pour le financement des lignes de transport du trafic régional découle des articles 14 à 16 de la Loi cantonale sur la Mobilité des Transports Publics LMTP. La part totale annuelle des communes pour le bassin du Chablais se monte à CHF 5'499'474.75 dont CHF 23'696.95 à charge de Corbeyrier.

15 Affaires culturelles et loisirs

300 Le Festival celtique étant reporté en 2022, des heures de travail des employés communaux ont été allouées pour la préparation et la remise en état des locaux et du matériel.

351 La contribution annuelle à la Fondation pour l'enseignement de la Musique se monte à CHF 9.50/hab., conformément à la Loi sur les écoles de musique du 3 mai 2011.

2 FINANCES

21 L'Administration cantonale des impôts (ACI) après analyse des paramètres cantonaux, préconise aucune majoration pour l'impôt sur le revenu et pour l'impôt sur la fortune. L'estimation des rentrées fiscales a été basée sur le bouclement provisoire des impôts au 31.08.2021.

22 Le relevé des emprunts au 1^{er} janvier 2022 est de CHF 3'872'266. -. Les intérêts liés sont répartis dans les dicastères en fonction des investissements réalisés. L'amortissement annuel de ces emprunts se monte à CHF 150'260.-. Deux nouveaux emprunts seront conclus durant cette année pour le financement des investissements PM 20-03 Ch. du Moulin EU-EC CHF 285'000. - & PM 21-04 Bâtiment des Dents-du-Midi CHF 200'000. --.

Les acomptes de péréquation intercommunale ont été validés par la commission paritaire (COPAR) le 6 octobre 2021, commission composée de représentants de l'Etat et des communes.

Budget 2022 de la péréquation directe basée sur les comptes 2020 :

22.352.0	Charge d'alimentation du fond	CHF	215'824
22.452.0	Retour du fond de Péréquation	CHF	-258'236
	Montant net en faveur de la Commune	CHF	-42'412

Dépenses thématiques estimées en faveur de la Commune :

31.452.0	Forêts	CHF	-18'530
43.452.0	Routes	CHF	-114'003
	Montant attribué en faveur de la Commune	CHF	-132'533
	Montant total en faveur de la Commune	CHF	-174'945

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Alpages de Luan

Une étude globale de faisabilité sera effectuée concernant des travaux d'entretien soit : la réfection du toit du chalet, le raccordement du chalet aux réseau d'égout à Luan, l'amélioration des accès et l'établissement d'un plan d'alimentation d'eau potable. Cette étude permettra de soumettre des demandes de subventions AF (Améliorations foncières) ou autres.

33 Vignes

La réfection du toit du cabanon des vignes de Plan d'Essert n'a pu être réalisée en 2021. Cette parcelle étant située en zone agricole-viticole et forestière une demande d'autorisation au Canton s'avère nécessaire. Ces travaux sont une nouvelle fois reportés d'une année. Comme annoncé dans le précédent budget, le financement bénéficiera de la reprise de la réserve de CHF 10'000. --.

342 Dents-du-Midi

Les travaux d'isolation thermique, de chauffage et de remplacement des fenêtres devraient être terminés à fin 2021.

Pour ces prochaines années, ce bâtiment ne devrait engendrer que des travaux d'entretien courant lors de changement de locataires.

351 Collège

Ce compte fait état du coût des travaux de modification de la structure des bureaux de l'administration communale (menuiserie et électricité) ainsi que la pose de stores intérieurs.

353 Hangar

Le poêle actuel du local de la voirie étant obsolète, une nouvelle installation est prévue qui sera alimentée par des pellets et bénéficiera d'un thermostat. Un tubage de la cheminée sera peut-être nécessaire.

La pose d'une isolation dans les locaux qui servent d'atelier et de bureau au service de la voirie sera nécessaire afin d'optimiser ce chauffage.

4 TRAVAUX

41 Services techniques

318 Conformément au Préavis Municipal no 21-12 relatif à l'étude des dangers dans la zone Plan du Melley à Luan, après encaissement des subventions et participations de tiers, le solde de cette étude soit CHF 3'500. -- sera financé par cet exercice.

43 Routes

311 Achats de matériel et machines :

- En priorité, le projet du silo à sel de déneigement est réactivé. Le coût annuel de location est de CHF 3'380.- pour un silo de 25 m³. Pour une commande en début d'été, le prix du sel livré en vrac se situe à CHF 170.-/to alors qu'en sacs de 25 kg livrés le coût se montait à CHF 400. --/to en 2021. Cette installation a également pour but une sécurisation des employés lors du remplissage de la saleuse.
- Pour suivre les prescriptions du Canton, une barre de coupe pour la faucheuse Rapid Euro 4 remplacera le système débroussailleuse à fléaux qui n'est plus assez écologique. Montant de cet achat plus de CHF 5'251. --.
- Certaines petites machines sont également à remplacer et pour une meilleure sécurité, des rampes de chargement métalliques pour le transporter seront achetées.

313.1 L'installation du silo à sel nécessitera un remplissage en automne 2022 pour l'hiver 2022-2023 ce qui explique le montant budgéte à ce poste.

314 Le coût des frais fixes d'entretien des routes, tels que les vidanges des sacs de route, l'éparage et les gros nettoyages effectués par des tiers, dont l'ouverture de la route des Agites au printemps, se monte généralement à CHF 25'000. -- par année.

Concernant les entretiens plus importants, il est prévu de changer 4 grilles de routes sur le tronçon Luan-les Agittes ; de faire réaliser une nouvelle intervention sur les fissures de routes par l'entreprise Divico-Kutter et d'effectuer un drainage le long du Chemin de Champriond pour la protection des captages de la Commune d'Yvorne ceci conformément aux demandes du service cantonal. Si le coût de ce drainage devait dépasser le montant de CHF 20'000. --, un Préavis Municipal serait déposé.

314.1 Eclairage public : en plus de l'abonnement d'entretien courant du parc d'éclairage public, il est prévu le remplacement d'une lanterne.

45 ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Les charges et produits courants de ce poste restent stables tout comme les quantités.

Relevé des tonnages :

ANNEE	SATOM /to	PAPIER/to	VERRE/to	FER/to
2018	80.1	26.64	24.3	4.48
2019	80.81	23.42	21.66	6.85
2020	82.36	24.44	25.82	1.713

Concernant la déchetterie, un contrat de broyage des déchets bois/branches sera conclu afin d'intégrer au mieux ces déchets dans le compost.

46 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION

Le tarif des taxes 2021 est reporté soit :

EGOUTS -EU	TAXE BASE/bât.	TAXE variable M3
compteur	180.00 CHF	1.80 CHF
sans compteur	180.00 CHF	2.00 CHF
<i>St.pompage EU</i>		
compteur	200.00 CHF	2.00 CHF
sans compteur	200.00 CHF	2.20 CHF
<i>EPURATION</i>		
compteur	100.00 CHF	1.15 CHF
sans compteur	100.00 CHF	1.25 CHF

- 314 En 2021, le réseau (EC) Eaux Claires a nécessité des travaux d'urgence de curage afin d'éliminer le tarte qui obstruait les canalisations sur plusieurs secteurs. Le problème a été mis à jour durant l'été 2021 lors des fréquentes grosses pluies. Une campagne de curage de ces réseaux est programmée en 2022 pour dégager les secteurs qui n'ont pas encore été réalisés.
- 315 La station de pompage des eaux usées (EU) du secteur Lanfonnet, située au Stand de tir, doit régulièrement être révisée et vidangée. Pour rappel, cette installation renvoie les eaux usées au village pour les intégrer dans les canalisations qui descendent à la STEP. Le réglage horaire de pompage est soumis à des adaptations en fonction des heures plutôt creuses afin de ne pas encombrer le dégrilleur nouvellement installé à Vers-Cort.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La gestion du service de l'enseignement primaire et secondaire fait état d'un effectif prévisible de 52 élèves qui seront répartis sur les trois sites de l'établissement scolaire d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne.

- 51**
- 366 L'enseignement de la gym aux élèves de la classe de Corbeyrier génère un coût de transport de CHF 7'000.- pour le déplacement à la salle d'Yvorne. A ce montant s'ajoute le financement des abonnements de Bus postal pour les élèves de primaires scolarisés à Yvorne et à Aigle.
- 52**
- 366 Le coût des frais de transport par bus postal des élèves de secondaire scolarisés à Aigle (7^e à 11^e), soit 25 élèves est estimé à CHF 17'100.-.
- 366.1 Le taux d'utilisation de la cantine scolaire a légèrement diminué ces dernières années. La probabilité a été devisée à environ 1560 repas sur l'année au prix de CHF 10.90. La participation des parents s'élève à CHF 5.90 par repas.

6 POLICE

- 61** Police
Pour l'année 2022, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 71'025'443.- soit une majoration de 1.5 % du coût 2021 comme prévu dans la convention entre le Canton et les associations faitières des communes.

- 65** Défense contre l'incendie
Dans la campagne de révision des bornes hydrantes, il est prévu d'en renouveler deux qui seront subventionnées par l'ECA.

- 66** Protection civile
318 Afin de respecter les directives du Service de la sécurité civile et militaire dans le cadre d'une couverture optimale des places protégées Abri PC, une opportunité s'est présentée soit l'achat de l'ouvrage militaire de Praz Delliez (lance-mines). Cette transaction permettrait à la commune d'assurer un taux de couverture des besoins en places protégées de 86%.

Pour que la Commune bénéficie d'un prix modique de CHF 6'617.- parcelle et installations comprises, Arma Suisse propose de créer un DDP (Droit de superficie distinct et permanent) en faveur d'une association de sauvegarde des ouvrages militaires dans le cadre du Patrimoine musée (Pyromin).

Les frais de notaire pour ces transactions ont été évalués à CHF 3'000.--.

7 SECURITE SOCIALE

- 72**
- 351** Cohésion sociale 2022
Le montant total de la participation à la cohésion sociale à la charge des communes, tel que présenté dans le projet de budget de l'Etat de Vaud s'élève pour l'année 2022 à CHF 810'939'700.--.

Ce montant tient compte du protocole d'accord signé le 25 août 2020 entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoise (UCV). Pour cet exercice, le protocole prévoit un rééquilibrage de

CHF 60 mios dont 16 mios env. pour le financement des agences d'assurances sociales AAS assumé intégralement par les communes jusque-là.

<u>Cohésion sociale :</u>		
<u>Prélèvement conjoncturels :</u>		
Droits de mutation, gains immobilier et successions	55 432.00 CHF	
Impôt frontaliers	4 976.00 CHF	
		60 408.00 CHF
<u>Répartition du solde des charges :</u>		
14.6 points d'impôt valeur 2020		164 493.00 CHF
Total de la participation annuelle 2022		224 901.00 CHF

352 ARASAP

- 352.1 Le budget présenté par l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut) fait état pour le réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle, d'un montant de répartition des frais à charge des communes de CHF 9'079'628. --. 30 % de ce montant est réparti en fonction du nombre d'habitant et 70 % en relation avec l'utilisation de ces services par la population.

La charge communale est estimée à CHF 54'310.92 soit CHF 26'170.88 part liée au nombre d'habitants et CHF 28'140.04 part variable découlant d'une prévision d'utilisation de 6'400 heures.

A cela s'ajoute la contribution socle de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) de CHF 5.-/hab. (art.46 al.1 de la LAJE Loi sur l'accueil de jour des enfants).

- 352.2 Comme précisé au point 72.351, le canton assumera depuis 2022 l'intégralité du financement des agences d'assurances sociales AAS soit une diminution de charge pour la commune d'environ CHF 12'000. --.

73 SANTE PUBLIQUE

- 315 Un contrat de maintenance annuelle a été conclu pour le défibrillateur.

8 SERVICE DES EAUX

- 81 En date du 17 août 2021, l'Office de la consommation OFCO service qualité et distribution de l'eau a effectué une inspection du respect des dispositions du droit alimentaire et des autres ordonnances sur les installations communales.

Les sources, galeries de captage, réservoirs et les différentes chambres ont été soumis à ce contrôle tout comme le concept d'autocontrôle de l'eau potable, les processus, les activités, les équipements et les appareils utilisés.

Le rapport de cette visite, met en évidence la vétusté des réservoirs du Motard et des Fontanalles ainsi que les améliorations à effectuer sur les autres réservoirs et chambres de coupe pression.

Une liste des travaux nécessaires soumis à délai a été remise à la Municipalité. La mise en application de ces différentes obligations va faire exploser les charges de ce compte. De lourds investissements seront nécessaires et développés sous forme de préavis municipaux.

Conformément à la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE) art. 112, le principe de d'autofinancement de ce poste doit être appliqué. Soit les comptes doivent être équilibrés par le financement exclusif des recettes provenant de la vente de l'eau et des contributions d'équipement (taxe d'abonnement).

Afin de respecter cette loi et dans le but d'effectuer ces différents travaux, une augmentation de la taxe d'abonnement au réseau d'eau par unité locative de CHF 15.- ainsi qu'une augmentation du prix du m³ d'eau à la consommation de CHF 0,20 / m³ s'avèrent nécessaires. Ces modifications de tarif devraient générer des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 9'000.-. Ce montant semble dérisoire pour parer à un amortissement sur 30 ans des probables futurs investissements à hauteur de CHF. 1'000'000.-.

- 314 Entretien du réseau, des vannes sont à changer pour un devis de CHF 6'300.- en plus des travaux courants.
- 314.1 Les abonnements de recherche de fuites qui donnent entière satisfaction depuis quelques années seront complétés par plusieurs interventions sur les réservoirs (remplacement de 2 couverts, de bondes inox et de crépines).
- 314 Pour la mise en conformité des mesures de turbidité des sources, un module de gestion-communication sera installé et connecté afin de reprendre les données des vannes moteur. Dans l'offre du fournisseur sont compris l'étude du système, la mise en service complète, l'instruction au personnel d'exploitation et la schématique de l'installation.
- 318.1 Afin de réaliser les entretiens découlant du rapport de l'OFCO Office de la consommation, une étude sera réalisée en tenant compte également du PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) et des incidences financières à long terme.

INVESTISSEMENTS

- 342 PM 21-04
Solde des travaux d'isolation thermique du bâtiment des Dents-du-Midi
- 41 PM16-18
Suite de la révision du Plan général d'affectation (PGA)
- 43 PM14-08
Les réfections des routes AF de Chalouge, Rouge Terre et Luan, reportés une nouvelle fois en raison d'un problème de chantier et de protection des zones sources.
- 43 PM20-04
Signalisation routière, solde des installations prévues dans le préavis municipal.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le préavis N°21-12 du 8 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement 2022 et de ses annexes,
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel que présenté par la Municipalité,
2. de valider l'annexe au budget « tarif des taxes en vigueur 2022 ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi

La Secrétaire



Joëlle Berchier



Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	Budget 2022 par ordre administratif Budget d'investissement 2022 par ordre administratif Résumé du budget 2022 par nature Tarif des taxes annuelles en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2022 Formulaire du Département des institutions et de la sécurité